

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er février 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

La situation au Moyen-Orient**Question de Palestine**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Lettres identiques datées du 1er février 2001,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que la direction palestinienne est profondément préoccupée par l'éventualité de l'utilisation par Israël, puissance occupante, d'obus d'uranium appauvri contre des civils palestiniens, surtout si l'on tient compte de l'intensification de la campagne militaire de ces derniers mois. Plusieurs sources indiquent qu'Israël a déjà utilisé ce type de munitions, ce qui a suscité une profonde inquiétude chez le peuple palestinien dans le territoire occupé.

Dans cet ordre d'idées, l'armée israélienne a publié, le 30 janvier 2001, un communiqué de presse dans lequel elle déclare que « l'armée israélienne n'a jamais utilisé ce type de munitions contre une population civile ». La teneur de ce communiqué indique que l'armée israélienne dispose effectivement de ce type de munitions dans ses arsenaux et qu'elle les a utilisées dans le passé. En outre, la notion de « population civile » reste à définir, comme Israël l'a répété à plusieurs reprises. De notre point de vue, ce communiqué de presse justifie à lui seul un examen sérieux de cette question et l'envoi sur le terrain d'inspecteurs spécialisés.

Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Conseil de sécurité, d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite, en examinant notamment les possibilités d'organiser une telle inspection.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**
